

BGer 9C 322/2016 vom 15. Juli 2016

Bundesgericht, 2016-07-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_322_2016

FR: TF 9C 322/2016 du 15 juillet 2016

IT: TF 9C 322/2016 del 15 luglio 2016

Regeste

Prévoyance professionnelle | Prévoyance professionnelle

Erwägungen

E. 1

La cause est radiée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, au Tribunal cantonal de la République et canton de Neuchâtel, Cour de droit public, et à l'Office fédéral des assurances sociales. Lucerne, le 15 juillet 2016 Au nom de la IIe Cour de droit social du Tribunal fédéral suisse La Juge unique : Moser-Szeless Le Greffier : Bleicker

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.